



## Lettre ouverte

Madame Véronique GOUTELLE,  
DRH LCL  
Immeuble Rhône  
10 place Oscar Niemeyer  
94800 VILLEJUIF

Villejuif, le 25 janvier 2023

### Objet : LCL en direct du 24 janvier

Madame la Directrice des Ressources Humaines,

Conformément à notre conversation téléphonique d'hier, je vous adresse cette lettre que vous pouvez transmettre à l'ensemble des membres du Comex.

J'ai lu avec attention le « LCL en direct » que le Comex a adressé à l'ensemble des salariés de LCL comprenant les « mesures complémentaires » que vous décidez de leur octroyer, unilatéralement et sans concertation avec les organisations syndicales représentatives. Il est à noter que lorsqu'une DRH telle que vous refuse catégoriquement de rouvrir la négociation arguant de, je vous cite, « *cela ne sert à rien puisque vos revendications n'évoluent pas* », on peut considérer que le dialogue social est définitivement mort.

Concernant cette communication :

- vos remerciements pour l'engagement des salariés envers leurs clients paraissent bien hypocrites au regard des « mesures complémentaires » que le Comex, dans sa grande « mansuétude », décide d'accorder. Cela peut même s'apparenter à du cynisme quand on lit : «  *votre professionnalisme pour nos clients honore notre belle entreprise et justifie pleinement les nombreux prix et récompenses obtenus sur le thème du service et de la satisfaction clients ainsi que la remontée forte et continue de notre IRC* ». Belle façon de remercier les salariés que ces mesures qui s'apparentent plus à du mépris qu'à de la reconnaissance
- pour la Prime de Partage de la Valeur, vous décidez finalement d'appliquer, unilatéralement, celle soumise au chantage à la signature de l'accord
- vous bonifiez l'atteinte des objectifs collectifs. « *Cela permettra d'atteindre a minima 100% en moyenne de RVP pour l'année 2022* ». Par définition, « *en moyenne* » signifie que tout le monde n'aura pas 100%. D'autant plus que la part collective dépend de la performance individuelle : si celle-ci, comportant une note managériale (souvent subjective), n'atteint pas 50%, aucune part collective n'est versée
- vous doublez les montants des boosts atteints : c'est une bonne nouvelle, on ne peut le nier. Cependant, l'année dernière, les deux boosts inscrits dans l'accord précédent avaient permis de récolter 7,5 M€ supplémentaires. Cette année, les boosts n'auraient rapporté que 4,5 M€. En les doublant, vous faites donc un effort de 1,5 M€ par rapport à 2022. On apprécie le geste mais cela reste anecdotique. Rappelons, encore une fois, que si les résultats sont excellents, c'est grâce au professionnalisme et l'investissement des salariés et que l'intéressement - participation fait l'objet d'accords spécifiques. Ce dispositif n'entre pas dans le champ de la négociation salariale. L'intéressement - participation, comme le rappelle la législation, ne peut se substituer à un élément de rémunération. Il ne doit donc pas être une variable d'ajustement de la rémunération fixe, d'autant qu'il n'ouvre pas de droits à la retraite
- vous proposez un prêt à taux zéro. Le comble du cynisme est dans cette mesure. Le Comex songe t-il réellement à endetter les salariés au lieu de leur accorder une augmentation de salaire qui leur permettrait de préserver leur pouvoir d'achat ? Parce que, à taux zéro ou pas, un prêt, il faut le rembourser. De plus, ce prêt à taux zéro ne sera-t-il pas assimilé à un avantage en nature pour l'administration fiscale, et donc fiscalisé ? Cela apparaît davantage comme un cadeau empoisonné qu'une mesure destinée à préserver notre pouvoir d'achat
- vous maintenez la clause de revoyure en juin. Dont acte. Mais ce que nous voulons et ce que souhaite une grande majorité de salariés, c'est une augmentation générale et une Prime de Partage de la Valeur réellement conséquentes, et ce, dès maintenant



Délégation Nationale **FO LCL**  
Immeuble Garonne - BC 401-11  
2 avenue de Paris 94800 VILLEJUIF  
☎ 01 42 95 12 05  
✉ fo\_delegation-nationale@lcl.fr



Vous rappelez que « ces montants jamais atteints » le sont grâce « à votre confiance dans notre stratégie et l'enthousiasme collectif ». Nous pouvons vous assurer qu'avec ce type de mesures, l'enthousiasme est en berne et la confiance largement écornée.

Ces mesures, comme vous l'indiquez dans « LCL en direct », vous les avez décidées sans convoquer les Organisations Syndicales Représentatives. Vos explications, madame Goutelle, reprises dans mes propos liminaires, sont sidérantes : « je ne vous ai pas invités car vos revendications n'ont pas évoluées au cours de cette négociation ». Nos revendications sont celles de très nombreux salariés. Vos propositions n'ont jamais évolué non plus, ou à la marge. Une négociation ne consiste pas à s'asseoir à table et à approuver ce que dictent le Comex et le directeur général.

Enfin, ce message et ces mesures démontrent, s'il en était encore besoin, le degré zéro du dialogue social chez LCL, du mépris que le Comex a pour les salariés qui se battent au quotidien, dans des conditions de travail lamentables, et pour leurs représentants. Nous pouvons également vous assurer que loin de « renouer un dialogue social constructif en retrouvant le calme et la sérénité qui prévalaient dans notre entreprise », vos annonces attisent la colère et rallument la mèche.

Madame la Directrice des Ressources Humaines, nous vous demandons encore une fois de prendre en compte le signal fort envoyé par les salariés de LCL lors de la grève du 17 janvier, signal que vous percevez parfaitement puisque cette mobilisation a produit quelques avancées, mais trop peu pour les contenter.

Une pétition circule actuellement et rencontre un vif succès auprès des salariés. **FO LCL** vous demande, encore une fois, de rouvrir la négociation salariale afin d'accorder une augmentation générale et une Prime de Partage de la Valeur plus conséquente. LCL en a largement les moyens et les salariés, artisans des résultats financiers, le méritent.

Vous souhaitant bonne réception de la présente et dans l'attente de vous lire, je reste à votre disposition.

Cordialement.

Danièle GOURDET  
Déléguée Syndicale Nationale **FO LCL**



Délégation Nationale **FO LCL**  
Immeuble Garonne - BC 401-11  
2 avenue de Paris 94800 VILLEJUIF  
☎ 01 42 95 12 05  
✉ fo\_delegation-nationale@lcl.fr

